



## Régulièrement je sens de la fumée de cigarette dans ma salle de bain et ma chambre.

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 29 janvier 2011

---

Bonjour,

Régulièrement je sens de la fumée de cigarette dans ma salle de bain et ma chambre. Cette nuisance olfactive vient des nouveaux voisins en dessous. Quelles sont mes droits ? Je suis propriétaire de mon appartement et nous sommes une copropriété.

### Réponse :

Dans une copropriété, c'est le syndic sous l'autorité de l'assemblée des copropriétaires qui doit « assurer la jouissance paisible du logement et (...) » (article 6 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989).

S'il refuse d'intervenir, votre dernier recours - contre lui ou contre le voisin - sera la [juridiction de proximité](#) ou le [tribunal d'instance](#). Mais avant d'en arriver là, vous pouvez confier ce litige au [Conciliateur de justice](#).

Notez cependant qu'il ne s'agit pas d'une infraction à la loi Évin mais d'un trouble anormal de voisinage.